

Telenet publie ses prévisions pour l'ensemble de l'exercice 2013

L'information contenue dans le présent communiqué constitue de l'information réglementée telle que définie dans l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

► **Prévisions pour l'ensemble de l'exercice 2013 annoncées sur fond de forte dynamique haussière opérationnelle**

Malines, le 29 octobre 2012 – Aujourd’hui, Telenet Group Holding NV (“Telenet” ou la “Société”) (Euronext Brussels: TNET) publie ses prévisions pour l’ensemble de l’exercice 2013, compte tenu du fait que ses propres prévisions divergent du consensus existant actuellement entre analystes.

Pour l’ensemble de l’exercice 2013, la Société table sur une croissance de revenus « de l’ordre de 10-11% », sous l’influence de la croissance continue du nombre de clients en multiple-play et du nombre de clients pour la télévision numérique et l’internet haut débit. En outre, la dynamique haussière relative aux produits mobiles de Telenet devrait générer une nette augmentation additionnelle.

La Société s’attend à ce que son Adjusted EBITDA engrange une progression « de l’ordre de 7%-8% » pour l’ensemble de l’exercice 2013, reflétant une part plus importante des revenus de la téléphonie mobile, laquelle génère une marge plus modeste que les produits fixes. La Société continuera à travailler à l’amélioration de ses niveaux de rendement et au bénéfice des effets d’échelle découlant de la croissance du multiple-play.

Telenet prévoit des investissements en capex « de l’ordre de 21-22% des revenus » pour l’ensemble de l’exercice 2013: ceux-ci sont principalement à mettre sur le compte de la croissance de la Société, sous l’influence d’une grande proportion de boîtiers numériques pour la location en conséquence de la digitalisation continue des abonnés à la TV cablée de base de Telenet et des investissements liés aux installations des clients. En outre, la Société continuera à investir dans son réseau, là où cela s’avère pertinent, en vue de sauvegarder son positionnement concurrentiel et son leadership en termes de vitesse.

Enfin, la Société s’attend à ce que son cash flow libre pour l’ensemble de l’exercice 2013 reste “stable” en comparaison à celui de 2012, dû à la croissance du Net Cash from Operational Activities combinée à des charges d’intérêt plus importantes en conséquence de l’augmentation du niveau d’endettement depuis le 16 août 2012.

Prévisions pour l’exercice 2013 (complet)	
Croissance des revenus	10% – 11%
Croissance de l’Adjusted EBITDA ⁽¹⁾	7% – 8%
Investissements en capex ⁽²⁾	21% - 22% des revenus
Cash flow libre ⁽³⁾	Stable (*)

(*) incluant les charges d’intérêt nettes relatives aux facilités de crédit additionnelles de €700 millions conclues le 16 août 2012.

(1) EBITDA is defined as profit before net finance expense, income taxes, depreciation, amortization and impairment. Adjusted EBITDA is defined as EBITDA before stock-based compensation and restructuring charges, and before operating charges or credits related to successful or unsuccessful acquisitions or divestitures. Operating charges or credits related to acquisitions or divestitures include (i) gains and losses on the disposition of long-lived assets and (ii) due diligence, legal, advisory and other third-party costs directly related to the Company’s efforts to acquire or divest controlling interests in businesses. Adjusted EBITDA is an additional measure used by management to demonstrate the Company’s underlying performance and should not

replace the measures in accordance with EU GAAP as an indicator of the Company's performance, but rather should be used in conjunction with the most directly comparable EU GAAP measure.

- (2) Accrued capital expenditures are defined as additions to property, equipment and intangible assets, including additions from capital leases and other financing arrangements, as reported in the Company's consolidated statement of financial position on an accrued basis.
- (3) Free Cash Flow is defined as net cash provided by the operating activities of Telenet's continuing operations less (i) purchases of property and equipment and purchases of intangibles of its continuing operations, (ii) principal payments on vendor financing obligations, and (iii) principal payments on capital leases (exclusive of network-related leases), each as reported in the Company's consolidated statement of cash flows. Free Cash Flow is an additional measure used by management to demonstrate the Company's ability to service debt and fund new investment opportunities and should not replace the measures in accordance with EU GAAP as an indicator of the Company's performance, but rather should be used in conjunction with the most directly comparable EU GAAP measure.

Contacts

Investor Relations & Corporate Communication: Vincent Bruyneel – vincent.bruyneel@staff.telenet.be –
Téléphone: +32 15 335 696

Investor Relations: Rob Goyens – rob.goyens@staff.telenet.be –
Téléphone: +32 15 333 054

À propos de Telenet - Telenet est un fournisseur de premier plan de services médias et télécoms. Telenet se spécialise dans la fourniture de la télévision par câble, de l'Internet à grande vitesse et de services de téléphonie fixe et mobile, principalement à destination de clients résidentiels en Flandre et à Bruxelles. Sous la marque « Telenet for Business », Telenet fournit en outre des services à des entreprises implantées partout en Belgique. Telenet est cotée sur Euronext Brussels sous le symbole TNET et fait partie du BEL20.

Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas une offre publique d'acquisition des titres de Telenet ou de sociétés qui lui sont liées ou une invitation adressée à qui que ce soit où que cette personne trouve. Si Telenet décide de lancer une offre publique d'acquisition sur les titres de Telenet, cette offre ne sera faite, et pourra être faite que, sur la base d'un prospectus approuvé par la FSMA. Aucune action n'a été effectuée afin de rendre possible une offre publique dans un quelconque Etat et aucune action ne sera prise avant la décision de Telenet de procéder à une offre publique. Ni ce communiqué ni aucune information relative aux sujets qui y sont traités ne peuvent être fournis dans un Etat où un enregistrement, agrément ou toute autre obligation est en vigueur ou le serait au vu du contenu de ce communiqué. Toute violation de ces restrictions pourrait constituer une violation des lois et autres réglementations financières dans de tels Etats. Telenet et ses sociétés liées déclinent expressément toute responsabilité pouvant résulter d'une violation de ces restrictions par toute personne quelconque.

Déclaration de « Safe Harbour » au titre du « US Private Securities Litigation Reform Act » de 1995 - Certaines déclarations incluses dans ce communiqué constituent des prévisions (« forward-looking statements ») au titre de la US Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Des mots ou expressions tels que « croire » (« believe »), « s'attendre » (« anticipate »), devoir (« should »), « avoir l'intention de » (« intend »), « projeter » (« plan »), faire dans le futur (« will »), « s'attendre » (« expect »), « estimations » (« estimates »), « projets » (« projects »), « positioned » (« positionné »), « stratégie » (« strategy ») et expressions similaires identifient ces prévisions relatives à nos perspectives financières et opérationnelles, notre politique en matière de distribution de dividendes, nos projets de croissance future, la mise en œuvre proposée et le timing anticipé de l'Offre, et toute autre information ou déclaration qui ne constitue pas un fait historique. Ces prévisions sont sujettes à certains risques connus et inconnus, incertitudes et autres facteurs qui peuvent avoir pour effet que nos résultats, performance, accomplissements ou industrie réels soient significativement différents des résultats envisagés, projetés, prévus, estimés ou contenus dans les budgets, que ceux-ci soient implicites ou explicites. Ces facteurs comprennent de possibles développements préjudiciables affectant nos liquidités ou résultats opérationnels ; des événements préjudiciables de nature concurrentielle, économiques ou réglementaires ; des paiements substantiels au titre de notre dette et autres obligations contractuelles ; notre aptitude à financer et exécuter notre plan d'affaires ; l'aptitude à générer des liquidités en suffisance afin de procéder aux paiements au titre de notre dette ; les fluctuations des taux d'intérêts et des devises ; l'impact de nouvelles opportunités commerciales nécessitant des investissements préalables significatifs ; notre aptitude à attirer de nouveaux clients et à retenir les clients existants et d'accroître notre pénétration existante du marché ; notre aptitude à concurrencer d'autres sociétés de communications ou de distribution de contenu ; notre aptitude à garder les contrats qui sont indispensables à nos opérations ; notre aptitude à répondre adéquatement aux avancées technologiques ; notre aptitude à développer et maintenir des sauvegardes de nos systèmes ; notre aptitude à continuer à développer des réseaux, installer des « facilities », obtenir et garder tous agréments et approbations gouvernementales et financer la construction et le développement dans les temps prévus, à un coût raisonnable et à des conditions satisfaisantes ; notre aptitude à pouvoir influencer ou répondre de façon efficace à de nouvelles lois ou réglementations, notre aptitude à procéder à des investissements créateurs de valeur. Nous ne sommes soumis à aucune obligation au titre de, et n'assumons aucune responsabilité quant à, la mise à jour des prévisions contenues dans ce communiqué afin de refléter les résultats réels obtenus, les modifications aux postulats ou aux facteurs relatifs à ces prévisions.

En ce qui concerne les investisseurs potentiels au Royaume-Uni, aucune entité autorisée par la *Financial Services Authority* n'a approuvé ce communiqué relatif à des titres pour l'application de la section 21 du *Financial Services and Markets Act 2000*. Ce communiqué est dispensé compte tenu du fait qu'il relève de l'article 69 (« *Promotions of securities already admitted to certain markets* ») de l' « *Order 2005* » du *Financial Services and Markets 2000 (Financial Promotion)* (tel que modifié). Les performances du passé ne peuvent pas être considérées comme valant pour le futur. Si vous avez des doutes quand à l'investissement auquel ce communiqué se rattache, consultez une personne autorisée sous le *Financial Services and Markets 2000* qui est spécialisée dans le conseil en investissement en actions et autres investissements dans ou liés à des sociétés.